

IPPE – Indicateurs sur la participation des parents dans l'école obligatoire

Pourquoi ce projet?

La gouvernance des systèmes éducatifs est une question clé dans la mise en oeuvre des réformes nécessaires pour atteindre l'éducation et la formation de qualité voulue par le programme «Education et Formation 2010 ». Dans sa Communication sur l'avancement du programme, la Commission affirme que « les réformes sont facilitées [...] lorsque les modes de gouvernance sont cohérents et coordonnés [...]. La sensibilisation et la participation active des acteurs clés, tels que les parents [...] sont autant d'éléments qui permettent d'aboutir plus aisément à un consensus sur les objectifs stratégiques et les réformes nécessaires » (Commission des Communautés Européennes, Doc COM(2005) 549 final/2, p.12).

Malgré l'abondante littérature sur le sujet, il n'existe pas à ce jour d'indicateurs sur la participation des parents dans le monitoring des politiques éducatives qui relève d'une approche basée sur les droits. Le Rapport européen de mai 2000 sur la qualité de l'éducation scolaire prend en considération la participation des parents comme indicateurs de qualité; mais il « soulève d'importantes questions de fond concernant le rôle et l'influence des parents, en ce qui concerne la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter et les circonstances dans lesquelles leurs contributions sont les plus pertinentes et utiles » (Synthèse du Rapport, p.5) .

En 2006, le consortium conformé d'institutions de différents pays européens (Espagne, Italie, Portugal, Belgique, Roumanie, Royaume Uni et la Suisse) a mené à bien un projet soutenu par la Communauté Autonome de Madrid, dont le but était de mettre en place des indicateurs de participation des parents en prenant comme point de départ les études réalisées par Eurydice en 1997 et 2004. Un rapport d'ensemble, a été publié. Le présent projet fait donc suite à ce rapport qui met en exergue le manque d'indicateur de participation des parents à l'échelon européen.

Buts et objectifs

L'objectif du projet est de pallier au manque d'indicateurs de participation des parents dans l'enseignement obligatoire. Les indicateurs que nous souhaitons développer permettront d'évaluer la qualité des systèmes éducatifs à travers la participation des parties prenantes, qui

pourront ainsi, contribuer à l'amélioration de la gouvernance des systèmes d'éducation et de formation.

Le consortium adoptera une approche de l'éducation basée sur les droits. Pour ce faire, il prendra comme point de départ les études effectués par Eurydice en 1997 et 2004 (La place des parents dans les systèmes éducatifs de l'Union Européenne, Bruxelles, Doc D/1997/4008/5 et Unita italiana, Il ruolo dei genitori nelle scuole in Europa, Bolletino d'informazione internazionale, Rome, 2/2004).

La recherche partira donc des droits individuels et collectifs des parents tels qu'ils sont reconnus dans les législations des Etats membres participant au projet :

a) **Droits individuels.** Le premier droit des parents est celui de choisir l'école qu'ils désirent pour leurs enfants. Les parents disposent en outre d'un droit de recours dans différents domaines, tels que l'évaluation ou l'orientation de leurs enfants. Le droit à l'information sur les progrès de leurs enfants ou sur leurs propres droits constitue un troisième droit des parents.

b) **Droits collectifs.** La participation des parents dans les structures formelles organisées du système éducatif est un phénomène récent qui s'est principalement développé à partir de 1970. Dans la majorité des pays de l'UE, la législation dans ce domaine a commencé à être appliquée au cours des années 80.

Que va produire ce projet?

1. Ce projet produira tout d'abord, des **indicateurs de participation des parents dans l'enseignement obligatoire** en utilisant une approche basée sur les droits. Il est prévu de développer des indicateurs des droits individuels et collectifs étudiés par les rapports Eurydice. Le projet comprendra des études dans 14 pays de l'Union européenne. Des autorités publiques responsables de l'éducation sont également associées au projet afin de permettre l'élaboration d'outils qui puissent être utilisés par les pouvoirs publics et mis à disposition de toutes les parties prenantes du système éducatif.

De ce premier résultat découlent les deux produits suivants:

2. Des **modules de formation** seront mis en place à l'attention des associations des parents d'élèves, membres de l'Association européenne des parents d'élèves (EPA). Ces modules permettront à ces associations d'utiliser les indicateurs construits dans le monitoring des politiques publiques des différents pays.

3. La création d'un **Observatoire de la participation des parents**, en lien avec l'EPA, permettra d'évaluer de manière périodique les politiques publiques dans le domaine considéré, et aidera ainsi les gouvernements à piloter au mieux le système éducatif.

1.4. Les différentes étapes du projet

Le projet se construira en cinq étapes :

1) **Recherche pour cadrer l'approche basée sur les droits et définir les indicateurs-hypothèses.**

2) **Recherches par pays.**

3) **Publication des résultats.**

4) **Construction de modules de formation**

5) **Mise en place de l'Observatoire de participation des parents.** De manière transversale aux étapes, il est prévu :

a) de constituer un groupe de journalistes « Amis du projet » dans les pays participants afin d'assurer une couverture médiatique aux résultats du projet, et

b) d'évaluer la gestion du projet par des réunions bimensuelles de l'équipe de pilotage de l'Université de Bergame et ceci à cinq reprises pendant la durée du projet, afin de garantir la qualité.

Qui va produire ces résultats?

Le consortium est né d'un réseau informel créé en 2003. Plusieurs partenaires travaillent ensemble depuis dix ans. Ils ont notamment organisé les colloques suivants : « Le rôle de la société civile dans la gouvernance de l'éducation » (Saint Jacques de Compostelle, 2005) et « Justice sociale et choix de l'école : dilemme ou mirage ? » (Lisbonne, 2007). Le consortium s'est constitué formellement lors de la première phase du projet, en 2007.

Le consortium se compose de la plupart des parties prenantes suivantes, issues du système éducatif:

- des institutions académiques et de recherche (Université de Bergame, Université d'Aberystwyth, Université de La Rioja et Institut de Sciences de l'Education, Bucarest), - des associations de parents d'élèves (EPA), - des ONG et de fondations telles que : Pro Dignitate, et OIDEL, - d'administrations publiques associées au projet (La Rioja, Lombardie).

Impact du projet

Groupes-cibles à court terme

Le projet est conçu de manière à toucher les mêmes groupes-cibles à court et à long terme. - Les associations de parents d'élèves,

- Les parties prenantes (administration publiques, associations, société civile, enseignants et syndicats),

- L'opinion publique en général

Pendant la durée du projet, le premier groupe-cible sera touché par le biais de l'EPA qui sera en contact avec les associations nationales des six pays qui seront consultés lors de la mise en place du cadre de la recherche. Ils participeront ensuite à l'élaboration des rapports nationaux et à la construction des modules de formation. Les responsables gouvernementaux et les parties prenantes seront visés à deux reprises. Ils seront tout d'abord consultés lors de l'élaboration des rapports nationaux, puis, suite à la publication des résultats. Des séances de présentation seront effectuées avec les parties prenantes dans chacun des pays participants. Concernant l'opinion publique en général, une session de présentation des résultats aura lieu au printemps 2011, au Parlement européen, de même qu'une conférence de presse.

Groupes-cibles à long terme

Comme nous l'avons indiqué, les groupes-cibles seront sensiblement les mêmes sur le long terme. Les indicateurs de participation des parents qui auront été développés, seront en premier lieu, mis à la disposition des associations de parents d'élèves qui, comme nous l'avons vu, contribueront de manière active à la réalisation de la recherche. Les modules de formation et l'Observatoire de participation des parents diversité du public et assurer la pérennité du projet.

Les indicateurs seront également d'importants outils pour les gouvernements et les parties prenantes auxquels ils seront aussi transmis, car ils pourront constituer des instruments utiles pour les responsables d'administrations éducatives dans le pilotage de leurs politiques. C'est d'ailleurs dans cette logique « d'applicabilité » que le consortium a souhaité associer deux régions à ce projet, ce qui permettra de tester les indicateurs développés, dans le pilotage de leurs politiques.

Pertinence et caractère innovant

La pertinence

Le projet répond à une priorité de l'Union Européenne (cf. Commission des Communautés Européennes, Doc COM(2005) 549 final/2,p.12), **et contribuera à la transparence, facteur clé de la bonne gouvernance.** La première phase du projet a montré la possibilité de construire ce type d'indicateurs. Les rapports d'Eurydice constituent une base solide pour cette construction. Toutefois, des difficultés demeurent comme l'a montré le Rapport de la première phase (voir Rapport d'ensemble, 2007).

Le caractère innovant

A l'heure actuelle, **il n'existe pas d'indicateurs de participation des parents** dans l'éducation, bien que l'Union Européenne ait depuis longtemps reconnu l'importance de cette participation.

Notre projet propose donc **une approche nouvelle.** Il existe en effet de nombreuses études qui abordent le sujet d'un point de vue pédagogique et sociologique. Cependant, c'est la première fois qu'une telle étude sera menée du point de vue des droits de l'homme.

Il faut relever également **la richesse du consortium** qui réunit les associations de parents de l'Union Européenne (EPA), des ONG, et des Universités. Ce consortium traite des questions de gouvernance du système éducatif depuis une dizaine d'années.